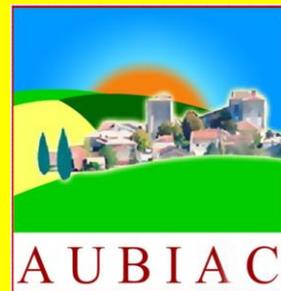


# AUBIAC



Bulletin Municipal

JUIN 2023

Mairie : 05 53 67 85 52 Courriel : [commune.aubiac@collectivite47.fr](mailto:commune.aubiac@collectivite47.fr)

Attention, changements d'horaires de la mairie

Ouverture au public Mairie et APC : Lundi de 15h à 18h - Mardi, Mercredi, Jeudi de 10 h à 13h  
Vendredi de 14h à 18h. En dehors de ces horaires, merci de prendre RDV



L'équipe 2 de l'ESB championne du Lot-et-Garonne : passeport pour le championnat régional



L'équipe U9 Filles :  
Championnes du Lot-et-Garonne



L'équipe de Senior1 : vainqueurs de la coupe47

## AGENDA ÉTÉ 2023

Jeudi 13 juillet

Fête des Aubiacais  
Repas offert, feu d'artifice

Vendredi 14 Juillet

Descente des « Caisnes à savon »  
Chemin du Baqué

Dimanche 6 Août

Marché des ARTS et des Gourmandises  
Exposition à partir de 15 h,  
Marché Gourmand à 19h, Salle des fêtes

Du 6, 7 et 8 Octobre

Salon du Pastel en Lot-et-Garonne  
Salle des fêtes  
Vernissage le Vendredi 6 octobre

### JUMELAGE : de retour de COSEANO (Frioul-Vénétie julienne- Province de Udine)

A l'invitation de la municipalité de COSEANO, une délégation de 12 personnes conduite par Jean-Marc CAUSSE, maire d'AUBIAC et plusieurs adjoint(e)s s'est rendue dans le Frioul du 8 au 12 juin.

Bien sûr, chacun en a assumé les frais à titre personnel. Comme lors des rencontres précédentes, ils y ont reçu un accueil particulièrement chaleureux. Les cérémonies officielles, les discours, les échanges (notamment de produits locaux), les visites de sites remarquables (cité scolaire, monuments, sites protégés ou touristiques peu connus) ont été suivis de repas, de moments de partage, dans une ambiance des plus conviviales.

Les deux communes jumelées veulent développer conjointement des échanges plus étroits notamment l'école, la culture, le sport...

Chacun en est rentré avec une foison de souvenirs qui resteront longtemps dans nos mémoires avec un brin de nostalgie. Des journées intenses et ô combien réjouissantes. A l'heure où l'Europe traverse des moments difficiles, ces échanges sont un gage d'avenir. Il en est un qui a été particulièrement édifiant : c'est la présence aux cérémonies de la jeune adolescente (15 ans), ceinte de l'écharpe tricolore, «maire du conseil municipal des jeunes de Coseano ».

Quelle belle leçon de civisme à laquelle nous avons assisté !

Invitation a été faite par le maire J-M CAUSSE à la municipalité jumelle de venir à AUBIAC.

La dernière visite remonte à 2019. Nul doute que nous ferons le maximum pour les recevoir avec le même enthousiasme pour que, à travers ce jumelage, vivent nos valeurs communes et la culture européenne.

*Jean-Pierre CAMPESAN, Président du comité de jumelage AUBIAC/COSEANO*





Chers Aubiacaises,  
Chers Aubiacais,

Nous voici à mi-mandat et c'est l'occasion de faire le bilan sur nos engagements. Malgré la crise sanitaire, la crise énergétique, la crise climatique..., notre feuille de route est respectée. Certains aménagements sont terminés et l'ensemble des dossiers que nous défendons sont engagés.

Au cours de ce premier semestre, les travaux de sécurisation et d'embellissement de la RD931 sortie sud du village ont été réalisés, de même pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la route des Moulins. Nous vous remercions de votre comportement et de votre compréhension pour les contraintes de circulation occasionnées.

L'installation de la fibre optique sur l'ensemble de la commune se poursuit et nous espérons que chaque Aubiacais puisse en disposer d'ici la fin de cette année.

Nous sommes dans l'attente de l'acceptation de nos demandes de subventions pour poursuivre les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, de l'école, de la salle polyvalente, de lancer la première tranche de travaux de création de la zone sports, loisirs, détente ... et de l'entretien et la réhabilitation de l'église Sainte Marie. Même si les dossiers sont prêts, ces subventions nous sont indispensables pour en financer les travaux.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin municipal, nos finances sont saines. Depuis 2018 nous n'avons pas modifié le taux des impôts communaux. Ceci est le fruit d'un engagement permanent de vos élus et du personnel municipal qui malgré les conséquences du COVID19 et de la guerre en Ukraine ont maintenu le fonctionnement de nos services et des dépenses maîtrisées. Je souhaite une nouvelle fois les remercier très sincèrement.

Un grand merci également à nos associations qui ont redonné grâce à leurs nombreuses activités, une vie sociale, culturelle et sportive à notre commune.

L'entraide, la bienveillance, le respect des règles de bon voisinage nous permettent d'agir ensemble pour qu'Aubiac demeure une commune où il fait bon vivre.

Prenez soin de vous et de votre entourage et au plaisir de vous retrouver le 13 juillet pour notre traditionnelle fête des Aubiacais.

**Votre bien dévoué, Jean Marc Causse**

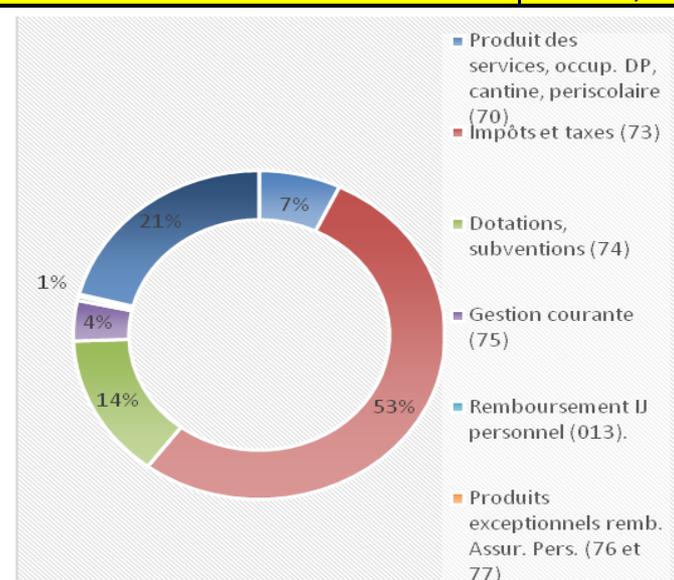
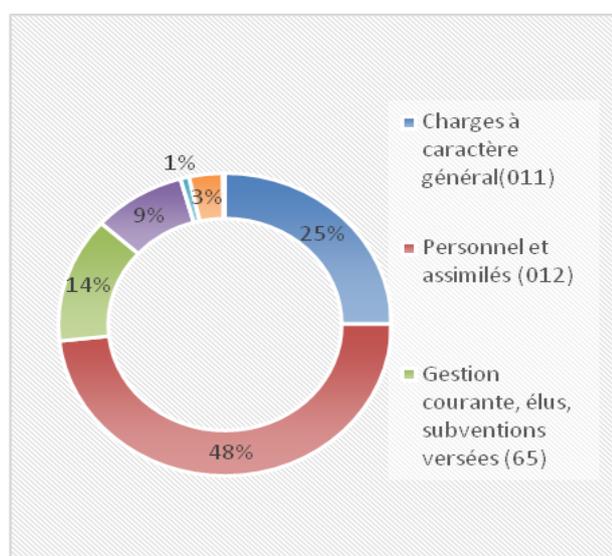
# Les Finances Communales



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

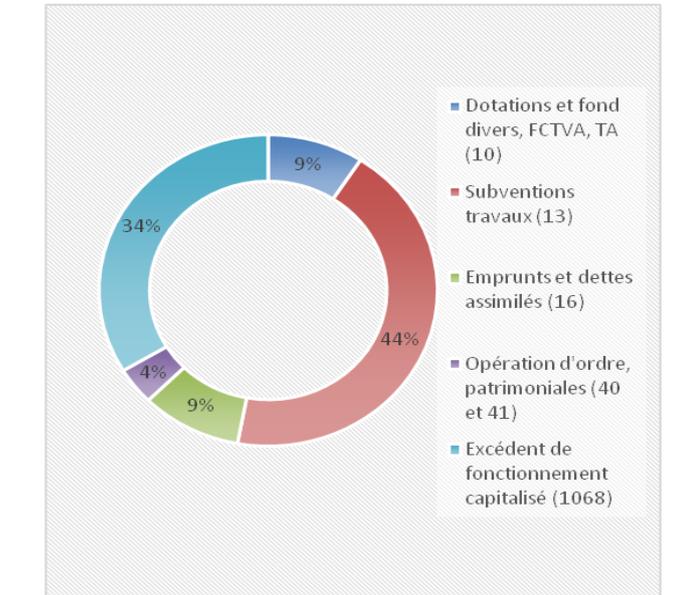
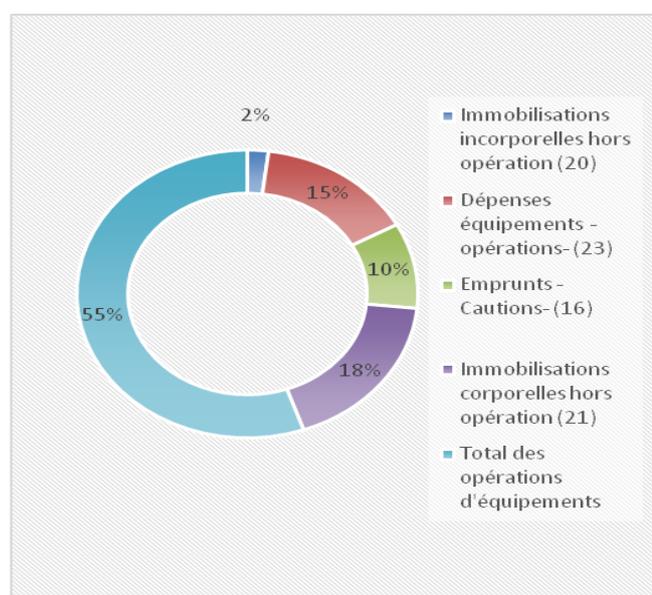
| DEPENSES   |                     | RECETTES  |                     |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Charges à caractère général (011)                | 153 539,49 €        | Produit des services, occup. DP, cantine, périscolaire (70) | 67 905,22 €         |
| Personnel et assimilés (012)                     | 297 681,59 €        | Impôts et taxes (73)  | 508 736,07 €        |
| Gestion courante, élus, subventions versées (65) | 82 577,60 €         | Dotations, subventions (74)                                 | 135 937,79 €        |
| Dotations atténuation de produits (014)          | 55 500,00 €         | Gestion courante (75)                                       | 38 114,73 €         |
| Charges financières, emprunt (66)                | 5 191,89 €          | Remboursement IJ personnel (013).                           | 3 810,90 €          |
| Opération d'ordre                                | 20 102,61 €         | Produits exceptionnels remb. Assur. Pers. (76 et 77)        | 2 283,53 €          |
| Charges exceptionnelles, titres annulés (67)     | 1 279,37 €          | 002 Excédent de fonctionnement reporté (2021)               | 200 844,47 €        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>615 872,55 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>957 632,71 €</b> |

FONCTIONNEMENT



| DEPENSES  |                    | RECETTES                                     |                     |
|---|--------------------|--|---------------------|
| Immobilisations incorporelles hors opération (20) | 7 260,07 €         | Dotations et fond divers, FCTVA, TA (10)     | 47 799,84 €         |
| Dépenses équipements -opérations- (23)            | 54 729,26 €        | Subventions travaux (13)                     | 227 856,16 €        |
| Emprunts - Cautions- (16)                         | 35 059,45 €        | Emprunts et dettes assimilés (16)            | 50 000,00 €         |
| Immobilisations corporelles hors opération (21)   | 65 830,52 €        | Opération d'ordre, patrimoniales (40 et 41)  | 20 102,61 €         |
| Total des opérations d'équipements                | 201 907,91 €       | Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) | 175 220,16 €        |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>364 787,21€</b> | <b>TOTAL</b>                                 | <b>520 978,77 €</b> |

INVESTISSEMENT



# Les Finances Communales



## FISCALITE COMMUNALE

(\*) suite à la réforme de la fiscalité locale par l'Etat, les communes ne votent plus le taux applicable à la taxe d'habitation à partir de 2020.

(\*\*) depuis le 1er janvier 2023, suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, mais la taxe est toujours due pour les résidences secondaires.

| Taux communaux                                   |           |          |          |          |        |        |        |        |
|--|-----------|----------|----------|----------|--------|--------|--------|--------|
|  | 2023 (**) | 2022 (*) | 2021 (*) | 2020 (*) | 2019   | 2018   | 2017   | 2016   |
| Taxe d'habitation                                | -         | -        | -        | -        | 9,55%  | 9,55%  | 9,36%  | 9,04%  |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 9,55%     |          |          |          |        |        |        |        |
| Foncier bâti                                     | 43,75%    | 43,75%   | 43,75%   | 16,42%   | 16,42% | 16,42% | 16,42% | 15,86% |
| Foncier non bâti                                 | 78,36%    | 78,36%   | 78,36%   | 78,36%   | 78,36% | 78,36% | 78,36% | 78,36% |

16.42 % (part communale inchangée depuis 2018)  
+ 27.33 % (part départementale)

|  |
|--|
| Depuis 2018 la fiscalité communale est gelée           |
| Pour 2022 augmentation des bases > 3%                  |
| Pour 2023 augmentation des bases de 7,1%               |
| C'est l'Etat qui fixe et qui gère les bases de calcul. |

## OPERATIONS IMPORTANTES INSCRITES AU BUDGET 2023

|   |
|---|
| Aménagement entrée du bourg sud RD931 (coté Laplume)            |
| Aménagement bâtiment communal place Galard                      |
| Etude école de demain   |
| Installation climatisation/chauffage salles de classe           |
| Réaménagement complexe sportif et zone nature, loisirs, détente |
| Réhabilitation et entretien logements communaux                 |
| Défense incendie  |
| Dissimulation réseau électrique route des Moulins               |
| Travaux et entretien voirie communale                           |
| Aménagement locaux employés municipaux                          |
| Restauration/entretien église Sainte Marie                      |

## BUDGET PRIMITIF 2023

|   |   | DEPENSES              | RECETTES   |                       |
|---|---|-----------------------|--|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT  | Charges à caractère général (011)                       | 241 235,00 €          | Produits des services (70)   | 68 170,00 €           |
|   | Charges de personnel et assimilés (012)                 | 356 270,00 €          | Impôts et taxes (73)   | 515 299,00 €          |
|   | Atténuations de produits (014)                          | 56 000,00 €           | Dotations (74)   | 131 244,00 €          |
|   | Autres charges gestions courantes (65)                  | 90 200,00 €           | Produits financiers (76 et 77)                                     | 2 010,00 €            |
|   | Charges financières (emprunt) (66)                      | 10 000,00 €           | Autres produits gestion courante (75)                              | 35 000,00 €           |
|   | Charges exceptionnelles (67)                            | 1 700,00 €            | Atténuation de charges (013)                                       | 3 000,00 €            |
|   | Dépenses imprévues (022)                                | 50 000,00 €           | <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                                      | <b>754 723,00 €</b>   |
|   | Dotations provisions semi-budgétaires (068)             | 595,00 €              | <b>Excédent 2022 fonctionnement reporté (002)</b>                  | <b>341 757,16 €</b>   |
|   | <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                           | <b>806 000,00 €</b>   |  |                       |
|   | Total dépenses d'ordre (amort. Fonds de concours)       | 20 540,11 €           |  |                       |
| <b>Autofinancement virement à la section investissement (023)</b> | <b>269 940,05 €</b>                                     |                       |  |                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 096 480,16 €</b>                                   | <b>TOTAL</b>          | <b>1 096 480,16 €</b>  |                       |
| INVESTISSEMENT  | Immobilisations incorporelles (20)                      | 17 500,00 €           | <b>Autofinancement virement de la section fonctionnement (021)</b> | <b>269 940,05 €</b>   |
|   | Immobilisations corporelles hors opérations (21)        | 92 500,00 €           | Subventions travaux (13)   | 1 244 356,50 €        |
|   | Total des opérations d'équipement                       | 2 508 479,00 €        | Emprunts et dettes assimilés (16)                                  | 929 502,08 €          |
|   | Emprunts - Cautions (16)                                | 25 762,00 €           | Dotations (FCTVA, TA...) (10)                                      | 31 000,00 €           |
|   | Dépenses imprévues (020)                                | 3 000,00 €            | Total des opérations pour le compte de tiers (45...)               | 290 044,72 €          |
|   | Opérations patrimoniales (041)                          | 31 494,00 €           | Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)              | 20 540,11 €           |
|   | Total des opérations pour le compte de tiers (45...)    | 267 640,00 €          | Opérations patrimoniales (041)                                     | 31 494,00 €           |
|   | <b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (réelles et ordre)</b> | <b>2 946 375,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (réelles et ordre)</b>            | <b>2 816 877,46 €</b> |
|   |   |                       | Solde d'exécution de la section investissement reporté             | <b>83 461,54 €</b>    |
|   | Restes à réaliser N-1 (2022)                            | 43 000,00 €           | Reste à réaliser N-1 (2022)  | 89 036,00 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 989 375,00 €</b>                                   | <b>TOTAL</b>          | <b>2 989 375,00 €</b>  |                       |

Jean-Luc CABROL

En raison de l'augmentation importante des comportements inciviques sur la commune, s'agissant notamment des nuisances sonores, le Conseil Municipal rappelle :

Les « bruits de comportement ou bruits domestiques » (cris, voix, aboiements, appareils sonores, travaux de réparation...) de nature par leur durée, leur répétition, leur intensité à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'humain, sont sanctionnés conformément aux articles R1365-5, R1337-7, R1337-8 et R1337-10 du code de la santé publique.

**La peine encourue est une amende de 450€ (amende de 3<sup>ème</sup> classe) et la confiscation de l'élément qui a servi à commettre l'infraction.**



D'autre part, il est possible qu'à certaines périodes de l'année, les agriculteurs soient dans l'obligation d'installer des effaroucheurs sonores afin de protéger les semis et (ou) les récoltes. Cette « nuisance », comme le bruit du tracteur, de la moissonneuse ou du chant du coq, nous rappellent que nous sommes dans un milieu rural vivant.

L'Arrêté Préfectoral n°2015-013-0002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise :

**ARTICLE 30 – Dans le cadre de ses activités professionnelles agricoles**, toute personne physique ou morale qui, dans un lieu public ou privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, utilise des outils ou des appareils de quelque nature qu'ils soient, dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, son intensité ou par des vibrations, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h, du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Pour l'agriculture, la notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux liés aux semis, les travaux de récolte, la protection des plantes.

**ARTICLE 31** – L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- Il est interdit de les faire fonctionner entre 20h et 7h, sauf dans les cas d'urgence évoqués ci-dessus,
- Les appareils doivent être arrêtés systématiquement dès que le risque de dégradation par les prédateurs ne se justifie plus,
- Ils sont placés à une distance minimale de 200m des habitations et de 100m des routes,
- Le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 100Db(A),
- Ils sont positionnés dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants,
- Ils sont installés dans la mesure du possible en utilisant des écrans naturels ou artificiels de façon à limiter au maximum la propagation des sons vers les zones habitées,
- La fréquence de détonation ne doit pas être supérieure à 5 par heure.

## Samedi 13 mai - JOURSNETS47

Une quinzaine d'Aubiacaïses et d'Aubiacaïs a répondu présente à la randonnée organisée afin de ramasser les déchets aux abords des routes de la commune.

Réparti en 4 groupes, l'ensemble des axes a été quadrillé et chacune et chacun a suivi son parcours. Initiée par le département, Aubiac a pu ainsi bénéficier des moyens offerts par le département (gants, gilets, pincettes ramassage déchets).

Mise en œuvre par des conseillers municipaux, cette opération a permis de ramasser 22 kg de déchets aux abords des routes communales aubiacaïses, sans trouver d'objets insolites cette année.

Trotte Lapin représenté par Nicolas METTE était présent pour expliquer aux enfants et aux plus grands la fabrication de Tawachis (petite lavette réalisée à la main avec du tissu de récup' qui remplace l'éponge).

Erick DURSCHI vendait les nichoirs, fabrication maison, pour le compte d'Ar'tourisme.

Enfin, un composteur pédagogique a été prêté par l'Agglo 47.

La matinée s'est clôturée par un pot de l'amitié offert par la municipalité.

Merci à toutes les personnes présentes, RDV l'année prochaine...

**Sandrine Mazères**



## FLEURON D'ARGENT POUR LA COMMUNE D'AUBIAC

La commune a reçu le fleuron d'argent du Département pour le fleurissement été 2022 ; effectivement ce fût une année difficile de sécheresse et les critères de sélection ont été modifiés, pour preuve, une seule commune s'est vue remettre le Fleuron d'Or.

Aujourd'hui en raison du manque d'eau, le Conseil départemental privilégie les plantes en parterre plutôt que pot et jardinière.

A l'heure où notre édition va paraître, le jury Départemental des villes et villages fleuris est passé sur notre commune. Les trois personnes le constituant ont apprécié nos parterres le long de la route Départementale, ainsi que les bordures des ruelles telles que celles près de l'Eglise, ainsi que la rue Carrelot de La Croix, et bien d'autres.

Nous remercions comme chaque année, Denis, l'employé municipal chargé des espaces verts, pour son implication et son dévouement.

ATTENDONS SEPTEMBRE, et croisons les doigts pour la remise du prix de l'été 2023 !!!!!



**Viviane CHARTRE**

Visite du centre opérationnel de la GENDARMERIE le 27 mars 2023 par des membres de "participation citoyenne voisins vigilants".



## Commémoration du 8 Mai

Vendredi 5 mai à 15h, a eu lieu la commémoration du 8 mai 1945. A la demande du directeur de l'école, les élèves du primaire ont participé à ce moment de mémoire. Les enseignants et les élèves aubiacaïens avaient préalablement travaillé sur cette période. La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié. Un bel après-midi sous le signe de la transmission de la mémoire grâce à la présence massive des enfants.

Merci aux enfants,  
aux enseignants,  
aux aubiacaïens, aux  
porte-drapeaux  
André Mandile,  
Mme Violleau,  
Didier Desbarats  
et aux élus pour  
votre présence.



*Daniel GONANO*



## VIDE GRENIER

En ce 1er mai 2023 bien ensoleillé le rendez-vous annuel du vide grenier, organisé par l'association "Loisir Culture Tourisme" fut une pleine réussite, les participants furent nombreux où chacun a trouvé pleine satisfaction.

*La présidente, Christelle CORDONNIER*

## CHASSE

Ce 27 mai, la Société Communale de Chasse d'Aubiac organisait une matinée de régulation de renards, avec trois louvetiers : Mr Patrick Terriere, Mr Eric Dulouard et Mr Alain Fayol. Le rendez-vous était donné pour 7h00 autour d'un casse croûte offert, où plus de cinquante chasseurs venus d'Aubiac et des communes environnantes étaient heureux de se retrouver dans une joyeuse ambiance. Après les consignes de sécurité données par les louvetiers, les participants se sont divisés en deux groupes pour aller sur plusieurs communes. A 10h30 le rendez-vous était donné à Marmont-Pachas pour tous ensemble se poster autour d'un champ de colza de 15 hectares à Astaffort.

Puis à midi nous nous sommes tous rassemblés à Aubiac pour un déjeuner convivial autour d'un excellent tourin à l'ail très attendu, concocté par Roland. La tête de veau gribiche a eu tout autant de succès. Chacun est reparti de cette magnifique journée en remerciant chaleureusement la société de chasse hôte, en disant qu'il fallait faire cela plus souvent.

Voilà une excellente journée de chasse pour les chiens et les copains, en toute simplicité, qui restera pour longtemps dans la mémoire de chacun... !!!

*Stéphane Schmitlin*



Pour supprimer l'utilisation des produits chimiques et préserver l'environnement, la commune choisit des méthodes d'entretien alternatives et durables.

Le retour de la nature par l'implantation de mélanges fleuris, participe à la protection des ressources en eau, du personnel de la commune et des citoyens. Ce nouveau mode de gestion favorise la réapparition de la flore spontanée en créant un réservoir de biodiversité.

Ce lieu de mémoire devient un lieu de vie pour la nature sans nuire aux exigences de recueillage.

*Jean-Marc CAUSSE*

## Animaux domestiques

Nous rappelons qu'il est obligatoire de faire identifier les chats, les chiens, ... Pour le bien être de chacun, les animaux doivent être sous surveillance.

Il est constaté une prolifération des chats sur la commune. Afin d'éviter une surpopulation non maîtrisée, nous vous rappelons la nécessité de faire stériliser ou castrer vos animaux.

Cela contribue aussi à la tranquillité avec le voisinage.



*Stéphane Schmitlin*

## ROUATS

Le travail sur la zone de Rouats continue. La concertation, qui a consisté en la mise à disposition du public du dossier de présentation de l'opération, s'est tenue du 14 novembre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023. Elle n'a appelé qu'une seule question de particuliers immédiatement riverains du projet. Le conseil municipal du 30 mai 2023 a approuvé le bilan de cette concertation.

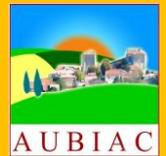
Une nouvelle promesse de vente a été conclue suite à la réunion publique qui s'est tenue le 19 décembre 2022. Ainsi, pour l'instant, seuls 2 propriétaires fonciers n'ont pas donné leur accord pour vendre. La SEM47, concessionnaire de ce projet, a mené une réunion avec tous les partenaires techniques (services urbanisme, eau, assainissement, hydraulique de l'AA, SDIS, TE47) en mairie le 21 avril 2023, en présence de son maître d'œuvre AC2i et du bureau municipal.

Les études environnementales sont en cours, pour recenser d'éventuelles présences d'espèces particulières à protéger.

*Isabelle Fillol*



# Travaux – Rénovations



## RESTAURATION EGLISE SAINTE MARIE

Vendredi 5 mai 2023 s'est tenue une réunion de concertation avec Mr MORISSET, Architecte des bâtiments de France du Lot et Garonne et son adjointe, Mr BOULLANGER Architecte du Patrimoine, Mme Aude CLARET représentant la Direction Régionale des affaires culturelles et Mr Michel DOUMERGUE représentant la Fondation du Patrimoine, afin de définir et programmer les prochaines étapes pour les travaux de restauration de notre église Sainte Marie, et porter à notre connaissance le montant des subventions.

Il en est ressorti que le permis de construire pour l'ensemble des travaux de restauration, exposés lors de notre dernière édition, serait déposé juin/juillet 2023 par Mr BOULLANGER dans l'attente d'une réponse fin d'année 2023.

Les dossiers de demandes de subventions seront à nouveau déposés dès l'acceptation du permis de construire.

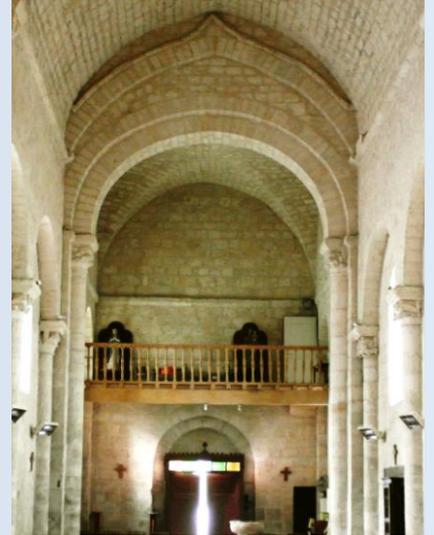
Une visite de l'Eglise par tous les participants a clôturé cette réunion et la solennité et la sobriété de notre église ont suscité l'admiration de tous.

Nous adressons à nouveau toute notre gratitude à Marielle et Thierry MEYRE qui ouvrent et ferment l'église tous les jours.

Nous adressons également un IMMENSE MERCI à Daniel LABARBE qui a nettoyé la salle des cloches qui se trouve dans la partie la plus haute de l'église, de toutes les fientes de pigeons qui formaient un mauvais tapis au sol. Revêtu de combinaison, lunettes, masques et gants, Daniel a retiré plus de 500l de fientes de pigeons dans la journée, en montant et descendant à plusieurs reprises, quatre-vingt-trois marches qui séparent le sol de l'église à la salle des cloches.

**BRAVO A TOI DANIEL et MILLE MERCI !!!!!**

*Marie LARTIGOU*



## **INFORMATION SUR LES VISITES GUIDEES DE L'EGLISE CET ETE – LES DATES A RETENIR**

***Les mardi 11 et 25 juillet de 15H à 16H***

***Les mardis 8 et 29 Août de 15h à 16h***

***Prix de la visite : 6 € - Gratuit pour - de 12ans.***

***Ces visites sont guidées et commentées par l'excellent Mr Jean-Luc MORENO de l'Office du Tourisme « Destination Agen » - VENEZ NOMBREUX c'est un véritable plaisir de l'écouter !!!!!***

## **GITE COMMUNAL « LE POUCHAT » UN HABITAT CAMPAGNARD DE CHARME**

Notre gîte communal « Le Pouchat » ayant des atouts de par sa demeure de caractère, sa capacité et sa situation, nécessitait une rénovation des deux salles de bain. C'est chose faite, ces deux dernières ont été habilement modernisées du sol au plafond par Eric, notre employé municipal, en février 2023. Cette rénovation allie des matériaux contemporains à un habitat campagnard de charme.

La cuisine a également bénéficié de remplacement de quelques meubles et le rajout de quelques autres, pour une plus grande commodité et plus d'aisance.



Nos premiers touristes de cette saison nous ont déjà exprimé leur grande satisfaction.

Un nouveau mandat de réservation a été signé avec GITE DE France dès janvier 2023.

*Marie LARTIGOU*

## L'année scolaire 2022-2023 qui s'achève, s'est bien déroulée.

Malheureusement, la décision de l'inspection académique est tombée au début 2023. Il y aura bien une fermeture de classe à la rentrée prochaine. Les élus du conseil d'école, l'association des parents d'élèves et les élus de la commune se sont battus pour maintenir la 5<sup>ème</sup>. Malgré le dévouement et l'implication de toutes ces personnes, l'académie n'a pas fléchi. L'argument principal est la baisse des effectifs. Nous passons de 102 élèves à environ 95. Personnellement, je suis bien évidemment déçu et en colère face à cette décision. Nos enfants sont l'avenir de notre chère France. Le fait de faire des économies sur l'éducation, n'est pas à mon avis la bonne direction à prendre.

Malgré tout, il faut avancer et nous avançons. Suite à notre première réunion de travail avec tous les acteurs sur l'amélioration du groupe scolaire (Les commissions d'affaires scolaires et des bâtiments, le corps enseignant, le personnel périscolaire et municipal, le conseil d'école et l'association des parents d'élèves) et attendant les différents scénarii de la part de la SEM47, nous recherchons activement les différentes subventions possibles afin de financer ce projet. L'État, par le biais d'appels à projets, propose une nouvelle aide. Ce programme s'appelle « en marche vers l'école de demain ». Cela correspond parfaitement à notre projet « l'école de demain » ! C'est une piste parmi d'autres pour le financement. Ce dossier sera constitué et monté par la commune et le corps enseignant.

Antoine Blazquez, délégué départemental de l'Education nationale, est un « ami officiel de l'école » et a pour fonction de promouvoir l'école de la République. La fédération des DDEN a conçu le projet « Se construire citoyen » et a proposé aux écoles de participer sous forme d'une mise en valeur de sujets comme : « Laïcité, citoyenneté, solidarité, développement durable, respect de la nature... ». Dans ce cadre-là et en collaboration avec les enseignants et la mairie, la cour de l'école a été végétalisée. La commune a fourni pots, terreau... et les enseignants et les élèves ont fait le reste ! Action pédagogique et écologique : Bravo. 13 écoles ont participé à ce concours. 8 ont gagné un prix dont l'école primaire d'Aubiac ! L'école recevra une subvention de 300 € de la part de l'Union des DDEN du Lot-et-Garonne. Mes plus sincères félicitations à toutes les personnes qui ont participé et plus particulièrement aux enfants.



**Daniel GONANO,**  
1<sup>er</sup> adjoint en charge des affaires scolaires

## Du 10 au 14 juillet 2023 aura lieu le 8<sup>ème</sup> chantier citoyen sur la commune d'AUBIAC.

Un chantier citoyen est un dispositif permettant aux adolescents de mieux appréhender la citoyenneté et favorise leur insertion dans le tissu communal. Le partage des tâches et des loisirs contribue à l'apprentissage du bien vivre ensemble et développe une civilité, une solidarité entre jeunes et adultes.

La mairie d'AUBIAC propose une semaine avec des matinées de travaux collectifs à réaliser (désherbage des rues du village, création à la peinture de jeux sur le sol de la cour de l'école...) pour la commune et des après-midi de loisirs culturels ou sportifs (Karting, escalade, accrobranche ...).

Comme l'année précédente et au regard du succès, nos jeunes participeront à nouveau à l'organisation et au service de la fête des Aubiacais le 13 juillet. Ils mettront en place les tables, feront le service et rangeront en fin de soirée.

Jérémy Travanon (animateur diplômé), les employés municipaux et les élus encadreront cette joyeuse jeunesse. Merci à l'ESB pour le prêt du bus.

**Daniel GONANO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la jeunesse.**

Photo ci contre : fête des aubiicais 2022



## RETROSPECTIVE DE LA VIE AUBIACAISE – RETOUR VERS LE PASSE – NUMERO 3

Nous poursuivons notre rétrospective de la vie aubiacaïse avec une photo de classe de l'année scolaire 1954/1955. A nouveau certaines personnes se trouvant sur cette photo demeurent dans la commune.

Nous nous devons également de préciser avec regret et émotion que certaines ne sont plus parmi nous, mais grâce à cette photo c'est un hommage que nous leur témoignons.

Le jeu continue et la personne qui retrouve le plus grand nombre de noms se verra offrir « Le Petit Dictionnaire Amoureux d'Aubiacaïse » et un magnum de vin.

Nous rappelons que le jeu est ouvert à toutes les personnes y compris celles qui sont sur la photo, à l'exception de celles qui ont déjà gagné.

Il suffira d'envoyer les noms en indiquant où la personne est placée sur la photo à l'adresse mail de la mairie : [commune.aubiacaïse@collectivite47.fr](mailto:commune.aubiacaïse@collectivite47.fr) (en précisant votre nom, prénom et adresse postale). Vous pouvez également déposer en mairie, sur une feuille, les noms des personnes que vous avez reconnues en précisant vos nom, prénom et adresse postale ou mail. Le jeu sera clôturé le 30 septembre 2023 à minuit.

*Félicitations à Mr et Mme BALDI Claude et Micheline et Mme VIGOUROUX née PEROTTO Marie-Hélène qui ont gagné lors de l'édition de juin 2022.*

**Marie LARTIGOU**



## CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH)

### Accueil de loisirs pour cet été.

Le secteur de l'animation est confronté, au niveau national comme local, aux difficultés du moment en matière de recrutement tout particulièrement aux postes de direction de structure. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'envisager l'ouverture de l'ALSH d'Estillac durant l'été 2023 dans des conditions garantissant la sécurité de vos enfants et une prise en charge de qualité.

Aussi en accord avec l'ensemble des communes sur lesquelles sont implantés les ALSH (accueil de loisirs) de ce territoire, nous sommes contraints d'adapter notre organisation durant la période estivale à venir.

Les enfants Aubiacaïses iront donc à l'accueil de loisirs de LAPLUME.

### Accueil de loisirs pour la rentrée prochaine.

La gestion des ALSH (accueil de loisir sans hébergement) était une compétence de l'Agglo d'Agen. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à la révision statutaire, cette compétence revient aux communes.

Quels changements pour les Aubiacaïses ? Les parents souhaitant mettre leurs enfants au centre aéré, n'auront plus de centre imposé. Depuis septembre 2022, les parents pourront inscrire leurs enfants dans le centre du territoire de l'ex CCLB de leur choix (Moirax, Estillac, Laplume, Brax, Ste Colombe). Les modalités sont en cours de réalisation. Chers parents, n'hésitez pas à nous solliciter pour de plus amples informations.

**Daniel GONANO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des affaires scolaires**

## Prévention CANICULES – FORTES CHALEURS : **Protégez-vous avant les premiers effets**

### Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

#### BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

En cas de malaise, **APPELEZ LE 15**

### La prévention des incendies

Elle doit se faire tout au long de l'année, avec notamment le **débroussaillage de son jardin**.

Un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs-pompiers.

Le code forestier institue des obligations légales de débroussaillage, notamment l'obligation de débroussailler sur 50 mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent dans, ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un espace naturel.

Les voies d'accès doivent être libérées, les arbres et les branches situés à moins de 3 mètres des maisons doivent être supprimés, et les arbres et plantes mortes ou malades doivent être éliminés.

Il est obligatoire d'élaguer les arbres et de laisser 3 mètres entre deux houppiers, les arbustes sous les arbres doivent être supprimés et les **végétaux coupés doivent être évacués en les portant en déchetterie ou en les broyant**.

*Ministère de la transition écologique, juin 2023*

## Code Général des Collectivités Territoriales - Section 4 Article L2121-27-1 :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

## « AUBIAC COEUR et COTEAUX »

L'année scolaire se termine, nous souhaitons bon courage à tous les élèves qui franchissent le cap du primaire au secondaire.

Nous adressons un grand bravo à tous les bénévoles des associations aubiacaïses qui, tout au long de ces derniers mois, ont su créer des moments d'échanges, de convivialité, de joie, au travers les activités sportives, les manifestations plein air, les soirées à thème et de rappeler que cette petite poignée de personnes qui se rendent disponibles consacrent une partie de leur temps pour faire plaisir à autrui ; et de rappeler qu'en France 16 millions de bénévoles se mobilisent pour se rendre utiles; nous leur souhaitons bon courage pour les mois à venir et continuer cette part de vie.

Bonnes vacances à tous

Toujours à l'écoute des Aubiacaïses

## « POURSUIVONS ENSEMBLE L'AVENIR D'AUBIAC »

En ce mois de juin 2023 nous vous devons, à mi-mandat, un point des réalisations achevées ou en cours mais aussi des projets qui devraient nous amener jusqu'au terme de ce mandat.

- Réaménagement sécuritaire RD931 (côté LAPLUME) : travaux quasi terminés, l'inauguration est prévue le 7 juillet 2023.
- Travaux de rénovation énergétique de l'école : début du chantier été 2023.
- Projet « école de demain » : étude confiée à l'assistance technique du département qui travaille en collaboration avec la SEM47 ; 1ère esquisse été 2023.
- Réaménagement du complexe sportif et de ses abords : lancement du marché de la 1ère tranche de travaux (bâtiment/parking) avant la fin de l'année 2023.
- Restauration de l'église Sainte Marie : dépôt du permis de construire durant l'été 2023 (1<sup>ère</sup> tranche de travaux charpente/toiture)
- Projet de déménager la Mairie afin de restituer les locaux à l'école. Etude en cours quant à l'opportunité d'acquérir une maison en vente dans le cœur du bourg.

Dans un contexte économique difficile, et sans avoir eu recours à une augmentation de la fiscalité depuis 2018, la liste de la majorité est fière de vous présenter l'avancement de ces projets, et vous souhaite un excellent été 2023.



**C'EST OBLIGATOIRE**  
BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT

Pour vos colis, recommandés, affranchissements,...  
Pensez à votre AGENCE POSTALE COMMUNALE !!!  
Ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION



## LA FEMME - LA REPUBLIQUE - LA COMMUNE

L'association des Maires Ruraux de France a mis en place un plan en faveur des territoires ruraux. Ce plan concerne plus particulièrement des actions en faveur des femmes afin de lutter contre les violences faites à ces dernières, et toutes formes de discriminations, grâce à une formation « spéciales élus/élues ».

Un binôme d'élus/élues sera constitué dans chaque commune, et une formation leur sera assurée.

Le rôle de l'élus/élue de proximité sera celui de « relais », c'est-à-dire, repérer et/ou recueillir les premières paroles de la victime dans un lieu sécurisé permettant une entière confidentialité, afin de l'orienter et l'accompagner vers les structures spécialisées.

Les deux élues nommées pour cette action sont :

Madame Marie LARTIGOU : 06.84. 84 .93. 62

Madame Viviane CHARTRER : 06. 01.76.55. 64

# Les Aubiacaises et les Aubiacais ont du TALENT !



Dans cette rubrique, nous vous présenterons dans chaque Bulletin Municipal une Aubiacaise ou un Aubiacais ayant un talent exceptionnel, quel que soit le domaine : dessin, sculpture, danse, sport, théâtre, musique, chant, écriture, cuisine, jardinage, engagement humanitaire, implication territoriale ...

## Charline CHARTRER vice-championne de France par équipe de gymnastique

Charline a commencé la gym à l'âge de 6 ans au club ALPA GYM au Passage d'Agen puis a intégré le club des Patriotes Agenais en 2020 à l'âge de 10 ans. Malgré une année COVID compliquée, avec des séances en visio 3 fois par semaine, la persévérance et la rigueur de chacune a payé pour la saison 2022/2023 qui est un vrai succès !

1<sup>ère</sup> place en janvier à Agen, 2<sup>ème</sup> en mars à Saint Jean d'Ilac suivie d'une 3<sup>ème</sup> place en avril à Boulazac pour terminer le 14 mai avec le titre de vice-championne de France en fédéral A3 (10-13 ans).

Une belle performance pour cette jeune équipe qui attend avec impatience la saison 2023/2024 pour décrocher de nouveaux podiums.

Bravo les filles ! Bravo Charline !

Viviane CHARTRER

